



RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

**Prise en considération du postulat de
M. Jacques Décosterd « UNE gestion des déchets
sur la Riviera », suite à la décision
du Conseil d'Etat du 29 juin 2011**

Vevey, le 13 septembre 2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Jacques Décosterd "UNE gestion des déchets sur la Riviera" s'est réunie le lundi 12 septembre 2011, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, salle no 6.

Cette commission était composée de Mesdames Clotilde Pinto et Norma Riesen, ainsi que Messieurs Pierre Butty, président-rapporteur, Jacques Décosterd, Randolph Hunziker, Jean-Marc Roduit, James Sutter, Clément Tolusso et Alexandre Vallotton

La Municipalité était représentée par M. Marcel Martin, Municipal, accompagné de M. Gérard Amoos, chef de service, en charge de la gestion des déchets.

RAPPEL DU POSTULAT

Le postulant, Jacques Décosterd, commence par rappeler les circonstances du dépôt de ce postulat. Au printemps 2011, la question de la gestion des déchets était d'actualité dans plusieurs communes de la région. M. Décosterd et le PLR avaient alors fait le constat que le problème était le même dans toutes les communes mais que chacune proposait des solutions différentes. Une coordination de la question, qui devrait être menée par GEDERIVIERA selon ses statuts, ne semble pas vraiment avoir l'efficacité espérée. Depuis lors, les récentes décisions du Tribunal Fédéral, impliquent que la loi vaudoise devra certainement être révisée pour ce qui concerne le financement de la récolte et du traitement des déchets par l'impôt.

L'idée du postulat était donc de proposer une solution pour unifier la question de la récolte et du transport, en passant par le SIGE, qui traite déjà à satisfaction les déchets spéciaux, et bien d'autres tâches. La structure semble donc bonne pour mettre en place un règlement régional, afin de chercher l'efficacité dans ce domaine.

POSITION DE LA MUNICIPALITÉ

Le Municipal, Marcel Martin, rappelle que le problème est complexe, sans parler du financement, qui dépend effectivement d'une proposition que le Conseil d'Etat doit établir, et qui sera suivie d'un débat au Grand Conseil, et devra probablement passer devant le peuple. Actuellement nous n'avons aucun calendrier pour cela et nul ne sait quand cette question sera abordée au niveau du Canton.

Il précise également que GEDERIVIERA n'a pas vraiment de pouvoir, car les communes ne lui en ont pas délégué beaucoup. Par contre cette structure est utile pour servir de relais entre le Canton et les communes. C'est en effet le Canton qui a divisé le territoire en périmètre de gestion des déchets, qui obligent les communes concernées à traiter leurs déchets avec un centre de traitement donné (la SATOM pour ce qui nous concerne). Pour mémoire, le Périmètre GEDERIVIERA a été mis sur pied avec la collaboration du SAI, qui mentionne cette structure dans son rapport d'activité, mais sans même y consacrer un paragraphe. Les conseils communaux ne reçoivent pas non plus de rapport concernant cette organisation, puisqu'elle n'a pas de budget, ni d'activité propre. Le Périmètre est présidé et administré à tour de rôle par les communes concernées et administré par dite commune.

Le rôle de relais qu'il assure avec le Canton est cependant apprécié par les communes. Par contre toutes les tentatives de communautarisation ont posé des problèmes. Par exemple, GEDERIVIERA a voulu travailler sur l'étude de pictogrammes communs pour les types de déchets, les lieux de récolte, etc., mais la tentative n'a pas abouti, chaque commune voulant conserver son autonomie dans ce domaine. Donc GEDERIVIERA a du mal à aller de l'avant.

M. Martin informe aussi que depuis quelques temps, la SATOM, par M. Edi Blater, son directeur, ou M. G. Clément, le responsable des conseils et de la valorisation, participe aux réunions de GEDERIVIERA. Ils tiennent ainsi les communes informées des activités de l'usine de traitement,

car ils sont les spécialistes pour les déchets solides (le SIGE est comparativement le spécialiste du déchet liquide). A ce titre, la SATOM lui semble l'interlocuteur de choix pour ces questions, plutôt que le SIGE. Pour Vevey en particulier, cette relation directe avec la SATOM a permis à la commune de se positionner comme pionnière dans le tri, le ramassage et le traitement des déchets verts par exemple. Si la gestion avait été intercommunale, cette souplesse n'aurait probablement pas pu être obtenue.

Pour information, il précise que pour que le SIGE puisse être efficace dans la récolte des déchets solides, il faudrait en modifier les statuts, ce qui nécessiterait de passer devant les 10 conseils communaux. Selon lui, cette procédure se heurterait aussi à l'autonomie des communes qui apparaît avec GEDERIVIERA. Il doute donc que cela aboutisse à un résultat plus probant.

DÉBAT

La SATOM ne pourrait-elle jouer ce rôle de coordinateur pour la Riviera ?

La SATOM centralise les déchets de 94 communes (60 vaudoises et 34 valaisannes). Elle traite également des déchets venant d'Italie, et de France. La destruction des déchets se fait de manière aussi efficace que possible, en les brûlant, ce qui génère une importante énergie qui lui permet de produire de l'électricité et de développer un réseau de chauffage à distance. Les déchets sont maintenant considérés comme des matières à valoriser, ainsi la SATOM récupère-t-elle des métaux, qui ont une certaine valeur sur les marchés commerciaux. Cette politique a permis de baisser considérablement le prix de traitement des déchets pour l'ensemble des communes actionnaires, pour atteindre un prix actuel de l'ordre de CHF 100.- / tonne, ce qui en fait un des tarifs les plus bas de Suisse. L'argument de l'avantage financier d'une régionalisation de la gestion des déchets n'est donc pas si évident.

De fait, la SATOM a une fonction beaucoup plus large que le périmètre de la Riviera concerné par GEDERIVIERA et le SIGE (10 communes). A l'heure actuelle SATOM offre déjà aux communes une palette de prestations qui va bien dans le sens d'une étroite collaboration en matière de conseils, d'organisation, d'accompagnement technique et de communication. Si la fusion des communes de l'ancien district de la Riviera se fait à l'avenir, la question sera réglée puisqu'il n'y aura plus qu'une entité.

Plus globalement, la grande question du traitement des déchets est leur volume sans cesse croissant, en particuliers pour les déchets incinérables. Les emballages multiples deviennent un véritable problème. Les décisions de Vevey à ce niveau sont évidemment sans grand impact.

Qu'en est-il des déchets recyclables ?

Les communes actionnaires de la SATOM sont tenues par convention à lui fournir les déchets incinérables. Le Plan cantonal de gestion des déchets fixe quant à lui les zones d'apport (ensemble des communes) ainsi que l'exutoire (en l'occurrence la SATOM SA) vers lequel elles ont l'obligation d'acheminer leurs déchets incinérables. Par contre, aucune obligation n'est faite pour le traitement des déchets recyclables, tels que les déchets verts, les plastiques du genre PET, les papiers-cartons, etc. La SATOM gère l'unité de compostage et de méthanisation de Villeneuve, mais les contrats sont individuels pour chaque commune. Cette piste envisageable pour GEDERIVIERA de négocier dans le futur des contrats communs pour plusieurs communes pour le traitement de leurs déchets recyclables.

Pour Vevey, les déchets recyclables représentent aujourd'hui 40% du volume total des déchets, alors que cela ne dépassait pas les 20% il y a quelques années. Cette situation est le fruit d'efforts constants et d'une volonté de s'engager fortement dans cette direction de tri sélectif des déchets. En ce sens, la SATOM a toujours apporté son soutien et son expertise à Vevey. Signalons à ce sujet que le traitement des déchets verts des restaurants s'avère une source importante pour la méthanisation, supérieure à celle des déchets verts des ménages.

Comment s'organise la récolte des déchets dans les communes et serait-ce plus économique de s'assembler pour cette question ?

Les communes sont totalement autonomes sur cette question. Chacune organise la récolte comme elle le désire et négocie un contrat avec un transporteur pour amener ses déchets à la SATOM. Dans certains cas, cela permet de favoriser un transporteur résidant dans la commune par exemple. C'est aussi à prendre en considération dans l'aspect "économique" de la récolte des

déchets: une unification des prestations, moins onéreuse en soi, peut aboutir à un appauvrissement du tissu économique régional.

Pour Vevey, c'est la société Veolia qui a été mandatée pour la récolte des déchets, au niveau des véhicules, mais ce sont des employés de la commune qui assurent la levée. A ce niveau il y a une collaboration très ponctuelle avec Corsier par exemple, pour la récolte au Chemin-Vert qui fait frontière entre les deux communes. Inversement, Vevey et Montreux ont signé pratiquement le même contrat avec, pour Vevey, l'entreprise Vallotton Voirie Services SA - Veolia et pour Montreux l'entreprise Francey Services SA - Véolia. L'appel d'offres (marché public) a abouti à la conclusion d'un contrat attractif et compétitif, notamment au niveau des prix déposés. La démarche générale d'appel d'offres en marché public a également profité à d'autres communes intéressées du Périmètre GEDERIVIERA.

Pourquoi la coordination de la récolte et du transport des déchets ne semble-t-elle pas possible ?

La question peut se poser en effet, puisque qu'une telle coordination est aujourd'hui effective dans de nombreux autres secteurs comme la sécurité (police, pompier), les transports publics, la culture, le tourisme, etc. Dans bien des cas les premières réactions, lorsque ces structures intercommunales ont été envisagées, ont été un grand scepticisme, voire carrément un rejet. Mais à force de persévérance, l'idée a fait son chemin et finalement la structure régionale a aboutit et fonctionne bien. Pourquoi cela ne pourrait-il pas être le cas pour la récolte et l'acheminement des déchets ? A priori on peut escompter une diminution des coûts pour chacune des communes.

Mais en fait il faut croire que la nécessité de cette gestion intercommunale des déchets n'est pas une nécessité puisque rien ne se fait dans ce sens alors que c'est un des objectifs de GEDERIVIERA depuis 7 ans. On peut estimer que cette structure est encore un peu jeune pour avoir déjà rempli tous ses objectifs. Mais de fait on constate surtout que ça fonctionne bien avec le système autonome actuel. En tout cas pour Vevey, cette autonomie nous permet de gérer finement le tri et la récolte des déchets, avec des résultats très encourageants. Cette situation nous place dans une position de pionnier qu'une régionalisation n'aurait certainement pas permis. C'est particulièrement vrai pour la gestion des déchets verts, mais il ne faut pas oublier que cette gestion sélective à un prix.

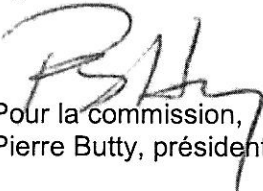
Ce postulat ne tombe-t-il pas au mauvais moment ?

D'une part, avec la récente décision du Tribunal Fédéral, le Canton va devoir se positionner sur la gestion des déchets. Quelle que soit la décision qui sera finalement prise à ce niveau, elle remettra certainement en cause la situation actuelle pour les communes vaudoises. D'autre part, le projet de fusion des communes de la Riviera avance cahin-caha. Il n'est pas impossible que dans un avenir pas trop lointain, les actuelles communes concernées par GEDERIVIERA ne forment plus qu'une entité, ce qui résoudrait la question de la gestion coordonnée évidemment. Dans tous les cas, la question des déchets va certainement être profondément rediscutée et réaménagée dans les années à venir. De plus, les communes concernées vont progressivement toutes aboutir à la fin de leurs contrats avec leurs transporteurs. Cela peut aussi être l'occasion d'une réflexion sur une gestion plus coordonnée.

Dans ces conditions, est-ce utile, comme le propose le postulat, de mettre en œuvre dès maintenant une politique d'harmonisation de la gestion des déchets entre Vevey et les communes avoisinantes ? Le postulant en convient lui-même, il y a un problème de timing. Mais la chose n'est pas impossible et le postulat ne demande que de lancer le processus au niveau du SIGE, ce qui est peu contraignant. Techniquement cela ne "coûte rien" et la modification des statuts n'est certainement pas un obstacle.

DÉCISION

Au final, après le retrait des représentants de la Municipalité, la commission poursuit une brève discussion des arguments développés lors du débat et se prononce finalement **pour la prise en considération du postulat** de M. Décosterd intitulé " UNE gestion des déchets sur la Riviera", par 5 voix pour, 3 voix contre et une abstention.


Pour la commission,
Pierre Butty, président-rapporteur